

**Commune de MONTHAULT**  
**Arrondissement FOUGERES- VITRE**  
**Département Ille et Vilaine**

**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal 13 février 2018**

L'an deux mille dix-huit le 13 février à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BUFFET Roger, Maire.

*Date de convocation : 6 février 2018*

<i>Nombre de Conseillers :</i>	<i>En exercice :</i>	<i>11</i>
	<i>Présents :</i>	<i>11</i>
	<i>Votants :</i>	<i>11</i>

**Présents :** M Roger BUFFET, Stéphane M Stéphane CHARBONNEL, Mme BARBELETTE Monique, M Jean-François NIVLET, M Gérard COUASNON, M Lionel GENEVEE, M Sébastien CHESNEL, Mme Ludivine SAUVE, Mme Christine FRETAY, Mme Monique JAMES, Mme Denise THEBAULT.

Mme FRETAY Christine est nommée secrétaire de séance.

---

➤ **009/2018 - Droit de préemption – vente de la parcelle cadastrée ZI 57**

Monsieur le Maire :

- donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente de la parcelle cadastrée ZI 57, située au 7 le Clos paisible, d'une superficie de 931 m<sup>2</sup>, appartenant à M et Mme BRAULT Gilbert et Valérie.

- propose que la commune n'exerce pas son droit de préemption pour cette vente.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 11 voix pour, valident cette proposition de ne pas exercer le droit de préemption de la commune pour la vente de la parcelle cadastrée ZI 57.

➤ **Situation budgétaire au 31 décembre 2017.**

Monsieur le Maire dresse la situation budgétaire de la commune au 31 décembre 2017.

➤ **Révision du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le maire expose

- que le règlement du PLU en zone NA est assez contraignant pour certaines demandes d'extension d'habitation ainsi que pour la construction de bâtiments annexes.

Monsieur le maire propose

- qu'une réflexion soit lancée sur la possibilité une modification simplifiée du PLU
- de demander l'aide des services du SCOT

➤ **Aménagement de plateforme pour les bacs de regroupement du SMICTOM du Pays de Fougères**

Monsieur donne lecture du courrier du SMICTOM du Pays de Fougères et fait le compte rendu de la rencontre en mairie de Monthault avec un agent du SMICTOM concernant l'implantation de 9 plateformes en campagne pour recevoir les bacs de regroupement des déchets ménagers. Le cout de ces plateformes sera à la charge des communes.

Monsieur le maire propose d'adresser un courrier au SMICTOM estimant que les coûts d'aménagement de ces plateformes, estimé par le SMICTOM, est très excessifs. La commune souhaite une prise en charge totale ou partielle de ces travaux par le SMICTOM du pays de Fougères

➤ **convention d'assistance technique pour la gestion du poste de refoulement et du réseau d'assainissement collectif**

➤

Monsieur le Maire

- rappelle que la convention d'assistance technique pour la gestion du poste de refoulement et du réseau d'assainissement collectif du centre bourg prend fin le 30 juin 2018.
- propose de lancer un appel d'offre pour le renouvellement de cette convention.

Le Maire

Roger BUFFET

